

Le coût de scolarité

Le montant des frais de scolarité ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant à Lacordaire. Il nous paraît important que tous les élèves "méritants" désirant suivre leur scolarité à Lacordaire puissent y prétendre.

Pour cela, un fonds de dotation a été créé : ce fonds intervient ponctuellement en cas d'accident de la vie (décès, chômage, séparation...) au travers de son activité de solidarité. Il finance également **des bourses d'étude en faveur d'élèves du collège et du lycée.**

N'hésitez pas à frapper à la porte de Lacordaire, une aide pourra être accordée sous réserve des capacités du Fonds de solidarité et des revenus de la famille. Ce que nous souhaitons, c'est la réussite des élèves qui veulent s'en donner les moyens !

Pierre-Jean COLLOMB

Chef d'établissement

Trésorier du Fonds de dotation

"Fonds Lacordaire Réussir pour Servir"